



Commune de Lonlay-l'Abbaye

Procès Verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, lundi vingt-quatre juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lonlay l'Abbaye, régulièrement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs C.DEROUET - J-C.COQUIO - J.GUERIN - F.LAUTOUR - V.BESNARD - N.BOUCHARD - A.DURAND - V.FOURRÉ -+ I.LANGLOIS - P.LESELLIER - P.LETONDEUR - C.PELLERIN - S.PICK - S.POTTIER

Absents représentés : C.LAFONT pouvoir à Ch.DEROUET

Absents : -

Jean-Claude COQUIO a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Biscuiterie : vente terrain pour projet EEI (Eaux Extinction Incendie)
2. TE61 : avenant groupement de commandes électricité
3. Maitrise d'œuvre travaux maison 3 & 4 place Jules Levée
4. Adressage : nouvelles adresses (Nézelement et Prise Guimont)
5. Budget : Décision Modificative, écriture ligne de Trésorerie et « décision du maire » (suite fongibilité des crédits)
6. Convention médiathèque et ville de Domfront
7. Communauté De Communes Domfront Tinchebray Interco : Rapport annuel 2023 et rapport Cour des Comptes
8. Parc Naturel Régional Normandie Maine : validation de la charte
9. Questions diverses

Le Maire souhaite :

- supprimer le point 3 concernant la maison au 3 & 4 place Jules Levée car il est encore trop tôt.
- ajouter 1 question : achat du matériel du salon de coiffure.

Le Conseil Municipal accepte.

.....
Le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024 a été adopté à l'unanimité.

Tout d'abord, le Maire présente Adelina PELE STANICA qui remplace Sandrine depuis le 19 avril : d'origine roumaine, depuis 13 ans en France, diplôme de professeur d'histoire, s'occupait de Ressources Humaines (ex : accueil de salariés d'origine roumaine dans les Landes pour travaux agricoles) et travaillait au sein du cabinet MENUET grâce à qui est venu le dentiste actuel Minass COVACIU.

Le Maire précise que c'était le moment opportun de recruter Adelina quand Sandrine a quitté son poste début mai pour rejoindre la mairie de la Ferté Macé et il remercie Sandrine pour son travail et la félicite pour la note de 100 sur 100 suite à l'IPC (Indice de Pilotage Comptable) reçu par le Trésor Public.

1. Biscuiterie : vente terrain pour projet EEI (Eaux Extinction Incendie)

La Préfecture de l'Orne (services ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) a imposé à la Biscuiterie de construire une retenue d'eau type EEI en cas d'incendie pour les eaux utilisées en cas d'incendie.

Après une visite sur place et pour avoir la place nécessaire, cela nécessiterait que la commune vende à la Biscuiterie les parcelles AC80 et AC236 pour un total 13 ares et 15 centiares.

Sur conseils de l'étude notarial de Domfront le maire propose donc à 0,20€ le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition.

2. TE61 : avenant groupement de commandes électricité

Le Maire rappelle que le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE (TE61) a été désigné Coordinateur du Groupement pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les membres du Groupement de commandes, conclu par TE61 et EDF en date du 26 août 2022. Ce groupement d'achat d'énergie a été formé en vue de favoriser pour les membres l'achat d'énergie et la mise en concurrence.

Mais, au cours de la première année de ce marché, soit entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, les Membres ont constaté de multiples retards et manquements dans l'exécution des prestations par leur fournisseur la société EDF.

Dans le cadre d'un règlement amiable de leur différend entre la société EDF et le Groupement d'achat, un **protocole d'accord transactionnel** a été établi entre les parties, lequel prévoit notamment l'indemnisation, par EDF au profit du Groupement, d'un montant total de 1.496.030,80 € réparti entre l'ensemble des membres actifs du Groupement au 1^{er} janvier 2024 au prorata du nombre de point de livraison ouvert par chaque membre au 1^{er} janvier 2023.

En vue de faciliter et de simplifier la coordination et la gestion des procédures contentieuses, il apparaît nécessaire de permettre au Coordinateur du Groupement d'intervenir au nom et pour le compte des Membres (ex : Mairies), y compris par la signature d'une transaction.

Le projet de protocole d'accord transactionnel établi en concertation avec la société EDF et la poursuite de cette procédure amiable nécessite une modification par voie **d'avenant** de l'acte constitutif du Groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition d'avenant portant modification de l'article 5 de l'acte constitutif et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif et toutes les démarches nécessaires.

3. Maîtrise d'œuvre travaux maison 3 & 4 place Jules Levée

point annulé

4. Adressage : nouvelles adresses (Nézement et Prise Guimont)

Le Conseil Municipal du 22 mai 2022 avait choisi, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Cependant, il serait judicieux de nommer des nouvelles impasses et route dans le secteur du Nézement et du Cerisier Ouest (vers le lac de pêche par lequel on accède par la commune voisine de St Georges de Rouelley au lieu-dit la Prise Guimont) ; ceci pour faciliter l'accès aux secours et aux livraisons.

Après concertation avec les habitants concernés et avis des services de de Ingénierie Orne, le Maire et Alain DURAND proposent :

- Secteur le Nézement : « impasse d'Hélène » qui est déjà connu des habitants. Effectivement, selon la classification des maisons, certaines maisons n'étaient pas en « changement de destination ».
- Secteur Cerisier Ouest : « impasse du lac caché », considérant que le lac de pêche s'appelle « Hideaway Lake » avec sa correspondance en français.

Le Maire informe que finalement l'adressage obligatoire en France est repoussé jusque fin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de procéder à la création d'une nouvelle voie dénommée « **impasse d'Hélène** » et « **impasse du lac caché** »
et autorise l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,
- Décide de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation. L'apposition de plaques indicatives du nom des rues et places publiques s'inscrit au nombre de ces mesures

5. Budget : Décision Modificative, écriture ligne de Trésorerie et « décision du maire » (suite fongibilité des crédits)

Suite à la délibération de « fongibilité des crédits » prise le 14 mars 2024, une décision du Maire a été prise le 26 mars 2024 pour 97000€ pour le paiement des travaux des 3 maisons du haut du bourg :

Dépenses Investissement : compte 2313 (constructions) = - 97 000 €

Dépenses Investissement : compte 2313 / opération 100031 = + 97 000 €

Le Maire informe d'un surcoût d'env. 52.000€ pour ces travaux liés à la révision des prix depuis 2021 ; ceci sur la demande des services de l'Etat, pourtant sans réclamation des entreprises.

De plus, le Maire informe que les subventions attendues ou notifiées sont d'env 600.000€. Mais, pour les percevoir, il faut finir de payer toutes les factures notamment celles des 3 maisons et de l'aire de loisirs sportive.

En attendant les subventions, il convient donc de demander une « ligne de Trésorerie » pour 12 mois auprès de diverses banques.

Nb : le maire informe que :

- une délibération de juin 2020 stipule que le maire a autorisation de faire cette ligne de Trésorerie jusque 500000€.
- les intérêts ne sont calculés que sur la partie utilisée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition.

6. Convention médiathèque et ville de Domfront

Le Conseil Municipal de Domfront-en-Poirais a adopté la convention et la charte de fonctionnement du réseau de coopération « Les médiathèques du Domfrontais » depuis fin 2017 ; convention et charte renouvelées en 2021 avec la Médiathèque Départementale de l'Orne pour 2021-2023 et donc **à renouveler pour 2024-2026**.

Toutes les communes de ce réseau doivent également adopter cette convention et cette charte.

Le Maire rappelle l'article concernant le financement : **2€/ hbt** pour l'achat de documents + **0.25€/hbt** pour l'action culturelle, mais il conviendrait de supprimer le mot « minimum » et mettre « **maximum** » pour éviter toute dérive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention après y avoir apporté les modifications nécessaires : 2€ maximum / hbt (achat de document) + 0.25€ maximum / hbt (action culturelle).

7. Communauté De Communes Domfront Tinchebray Interco : Rapport annuel 2023 et rapport Cour des Comptes

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement.

Le rapport d'activités 2023 de la Communauté des Communes de Domfront Tinchebray Interco a été transmis à ce titre à la commune de Lonlay L'Abbaye.

Ce document doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le rapport d'activités 2023 de la CDC Domfront Tinchebray Interco.

Le maire lit son intervention lors de la réunion de la CDC du 17 juin (**cf annexe**) où à l'ordre du jour, il y avait le rapport de la Chambre Régionale des Comptes avec des observations.

8. Parc Naturel Régional Normandie Maine : validation de la charte

Le Parc Naturel Régional Normandie-Maine demande a validé la Charte ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc. Or, la charte est valide jusqu'en 2039.

Le maire explique qu'il y a de nombreux problèmes :

- le panneau d'information jamais mis en place au lieu-dit « la Chevalerie Pillet »
- depuis 2021, le QR Code sur la place expliquant l'abbaye ne fonctionne pas
- panneaux publicitaires interdits pour les commerces

De plus, si on veut se retirer du Parc, on peut délibérer mais il faut que ce soit accepté par le Comité Syndical du Syndicat Mixte.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité refusent de délibérer et de valider la charte et les statuts.

9. Salon de coiffure

Le Maire informe le Conseil Municipal que la coiffeuse actuelle ne souhaite pas renouveler le bail de 6 ans, qui cessera donc le 30 septembre 2024.

Elle propose le matériel actuel au tarif de 3600€ TTC :

3 tablettes sur roulettes, 2 présentoirs, une caisse, 1 téléphone, 1 climazon, 1 portant en fer forgé, 1 bac à shampoing (2 places), 3 postes de coiffage femme (tablette, miroir, fauteuil, porte sèche cheveux mural), 2 postes de coiffage homme (tablette, miroir, fauteuil et un fauteuil de barbe), 2 étagères d'angle, un lustre, une horloge, une table basse verre et fer forgé, 1 casque mise en plis avec son fauteuil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter l'acquisition du matériel de coiffure pour 3600€ TTC.
- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Maire explique que la nouvelle coiffeuse aurait aussi pu acheter ce matériel mais le contexte est défavorable. De nombreux salons de coiffure sont à vendre dans le secteur. Il est en contact avec la Chambre des Métiers qui a envoyé notre candidature aux anciens élèves et aux écoles sur Alençon. Mais le plus efficace a été la publication Facebook et l'article dans le Publicateur Libre. Plusieurs candidatures ont été reçues dont 2 vraiment motivées, qui aiment leur métier.

10. Questions diverses

Le maire informe de divers sujets :

- goudronnage des 3 places : 25000€ de subvention DETR accordée.
- Maison Lévêque : pas de réponse pour la subvention DETR. Il faut plutôt déposer un dossier « fonds verts » (avec économie d'énergie de 40%) et ainsi avoir le Récépissé de dépôt dossier pour commencer les travaux.
- Travaux toiture abbaye : en cours : avec la nacelle + sous traitant avec un drone pour le démoussage
- 2d médecin : recrutement en cours avec la Roumanie.
- 2è kiné : parti début juin 2024.

Demande de Isabelle LANGLOIS : ajouter des bancs autour de l'aire de loisirs.

N° délibération	Objet de la délibération	Résultat
2024-00033	Vente de terrain à la biscuiterie / Projet EEI (Eaux Extinction Incendie)	Adoptée
2024-00034	TE61 (Territoire Énergie Orne) : avenant groupement de commandes électricité EDF	Adoptée
2024-00035	Adressage : nouvelle adresse au Nézement et à la Prise Guimont	Adoptée
2024-00036	Budget Commune : Décision Modificative et Ligne de Trésorerie	Adoptée
2024-00037	Ville de Domfront : Convention médiathèque	Adoptée
2024-00038	Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : adoption rapport annuel 2023	Adoptée
	Parc Naturel Régional Normandie Maine : adoption de la charte 2023-2039	Refus de vote
2024-00039	Achat matériel salon de coiffure	Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Claude COQUIO



Christian DEROUET



